

“ Ce n'est pas la première fois d'ailleurs, que les registrateurs du Canada veulent bien se mettre en relation avec nous et nous faire des communications intéressantes.

“ En 1880 M. Sicotte, alors registrateur à Montréal, et MM. Beauchemin & Valois libraires-éditeurs, nous avaient envoyé un exemplaire du Code Civil canadien, annoté par M. Lefebvre de Bellefeuille, avocat. Cela nous a permis de faire une étude comparative entre la législation française et la législation canadienne qui mérite assurément une attention toute particulière. (Voir au *Journal*, année 1880, p. 300 et 340.)

“ Aujourd'hui la lettre et l'Annuaire que nous recevons nous fournissent l'occasion de féliciter les registrateurs de la province de Québec de leur heureuse initiative, en les donnant pour exemple aux Conservateurs des hypothèques en France.

“ Il y a bien longtemps que notre *Journal* s'efforce de décider les Conservateurs des hypothèques à créer une association ayant pour objet la défense des intérêts communs. Notre éminent prédécesseur, M. Hervieu, avait à peine entamé la publication de son *Recueil*, qu'il cherchait à organiser une bourse commune, dont les statuts étaient reproduits dans le *Journal* (année 1846, p. 359).

“ Placé, par suite du décès du regretté M. Hervieu, à la tête du *Journal*, nous avons cherché à continuer son œuvre par tous les moyens en notre pouvoir. Nous avons entamé, dès 1873, une véritable campagne ; nous nous sommes efforcé de démontrer l'utilité considérable que présenterait l'établissement d'une association entre les Conservateurs, et nous avons d'avance répondu aux objections que notre projet pouvait